



Restitution de l'atelier « Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin »

Animé par : Laurent Vienne, Anne-Paule Duboulet et Vanessa Prochasson
(Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Question introductive n°1 : Faut-il développer le principe de l'appel à projet pour orienter les projets de connaissance selon les besoins identifiés dans l'état des lieux sur la connaissance ?

Question introductive n°2 : Comment améliorer la portée opérationnelle des études financées ?

Éléments saillants du débat : constat, analyse des enjeux, problématique, plus-value identifiée du PLGN, piste d'évolution ...

nb : PLGN = Plan Loire Grandeur Nature

- préambule : bien préciser de quel type de connaissance il s'agit : celle associée au PLGN ou celle à l'échelle du bassin ? réponse = celle pour faire avancer les autres objectifs stratégiques du PLGN.
- accord des participants sur l'apport des PLGN sur la structuration d'une identité de la connaissance ligérienne. Mais constat d'une perte de lisibilité au PLGN 4 avec la fin de la plateforme « connaissance ». Vigilance au PLGN 5 pour maintenir voire renforcer l'appui à la production de la connaissance mais aussi à sa diffusion/valorisation.
- rétablir un conseil ou comité scientifique, sûrement sur une autre forme que précédemment (groupe mixte pilotes, scientifiques, experts par exemple). Echelon d'expertise indispensable pour le niveau stratégique = pas d'instruction de dossier mais appui à la définition des cahiers des charges des appels à projets et à leur suivi, animation de la stratégie.... (ex : Modèle de la Zone Atelier Loire ⁽¹⁾ animée par le CNRS). L'idée de relancer l'équipe pluridisciplinaire a été plusieurs fois évoquée car perçue comme un relais technique et stratégique. Actuellement, il manque une pièce d'articulation.
- il faut réactiver un lien chercheurs / gestionnaires qui se construit dans la durée et en faire un objectif stratégique du plan Loire.

¹ programme de recherche interdisciplinaire qui fédère 32 laboratoires du CNRS, des grands établissements et des équipes de recherche d'Universités, 25 partenaires institutionnels publics, 10 autres partenaires et 4 laboratoires

- préalable au dépôt de dossier (cadre d'un appel à projets ou autre) : besoin de connaître ce qui se fait dans les autres axes (à l'aide d'un site de référencement par exemple), besoin de passerelles notamment lorsque les sujets connaissances sont financés dans les axes techniques. ex : Logrami = 100% sur la connaissance des poissons migrateurs mais les dossiers ne sont pas instruits sur les objectifs stratégiques de la connaissance. Effet silo des axes évoqué le matin en plénière. Le site internet peut être une réponse pour donner une vue d'ensemble.

- l'appel à projets permet l'innovation ; et c'est une des plus-values reconnue du PLGN. Le plan Loire 5 doit aussi redonner de l'ambition à la recherche sur le bassin de la Loire par le financement de projets innovants ou exemplaires.
- l'appel à projets est pertinent pour explorer de nouveaux domaines de connaissance.
- lors de la définition des appels à projets d'une part s'assurer du caractère opérationnel des projets à déposer (inscrire dès le départ ce critère dans l'appel à projets) et d'autre part assurer le lien entre futurs projets et expression des besoins locaux (échelle territoriale importante). Associer d'autres structures que les pilotes à la rédaction (Régions, comité scientifique, gestionnaires...).
- les appels à projets ne sont pas une réponse adaptée pour les suivis sur le long terme, qui sont importants / indispensables pour certains sujets (POMI, SIEL, Biodiversité, estuaire...). Il faut pouvoir financer autrement ces dossiers récurrents. Il faut investir la question de la récurrence ou de la pluri-annualité pour les dossiers et la réservation de crédits dès le début du programme.
- le volet « données » de la connaissance est important. Il faut pouvoir organiser la donnée à l'échelle du bassin et dans le temps => question de la bancarisation de la donnée (ex cas des données sur digues)
- il faut utiliser les nouveaux outils de communication (réseaux sociaux, site internet...) pour communiquer largement => le rôle du Plan Loire est aussi de valoriser et partager les connaissances d'une manière générale.
- aller jusqu'à la communication, sensibilisation du grand public qui doit être en mesure de comprendre son environnement pour mieux le préserver. Il faut pouvoir embarquer le grand public à l'aide d'une stratégie de communication concrète : plus-value du Plan Loire, en lien avec les stratégies de communication des partenaires.
- il faut des outils de vulgarisation de la connaissance à destination du grand public et des nouveaux élus. Cela peut servir aussi à animer localement des interventions auprès du grand public => le plan Loire a un rôle important pour mutualiser les outils développés (différents centres de ressource, tableaux de bords, outils divers...). Il faut maintenir cette mutualisation à l'échelle du bassin.
- besoin de valoriser aussi les actions mises en œuvre. Effort de vulgarisation à faire. Ne pas se limiter à la connaissance scientifique mais aussi aux retours d'expériences pour l'appropriation des enjeux. - lien volet communication, sensibilisation
- ouvrir à de nouvelles thématiques : approche sociologique, aménagement de sites et fréquentation humaine, sciences comportementales, rôle de la nappe alluviale, fonctionnement de l'estuaire (ex : épuration du bouchon vaseux par des chenaux secondaires)... Il faut s'assurer que les financeurs suivent cette ouverture sur de nouveaux sujets.

Proposition pour l'élaboration du PLGN V

- description de la proposition 1 : proposer des critères de sélection spécifiques « plan Loire » pour les futurs appels à projets (Q1 + Q2)
 - objectifs attendus : sélectionner des projets qui serviront à la mise en œuvre de la stratégie ou aux autres objectifs stratégiques (OS).
 - cohérence avec l'enjeu : forte

- modalités opérationnelles : des critères « plan Loire » + une grille d'analyse des projets identiques pour apporter de la cohérence sur l'axe connaissance + inscription du caractère opérationnel de l'étude ou du projet dans le cahier des charges de l'appel à projets.
 - liens/interactions avec des dispositifs existants ou d'autres propositions d'actions : tous les OS
 - acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action : éventuellement le conseil scientifique si celui-ci est relancé.
 - continuité ou nouveauté par rapport au plan précédent : nouveauté + renfort de l'identité plan Loire
- description de la proposition 2 : renforcer le lien entre chercheur et gestionnaires mais aussi vers tous les acteurs notamment les collectivités. (Q2)
 - objectifs attendus : améliorer la diffusion des besoins, favoriser les échanges en amont pour bien définir les projets
 - cohérence avec l'enjeu : forte (idée aussi d'un renfort de l'identité du plan Loire)
 - type d'action associée ou modalités opérationnelles : à définir
 - liens/interactions avec d'autres propositions d'actions : réappropriation du plan Loire par l'échelon local
 - acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action : tous les types d'acteurs
 - continuité ou nouveauté par rapport au plan précédent : nouveauté car besoin d'élargir public concerné par rapport à l'approche chercheurs / gestionnaires des PLGN précédents.
- **proposition transversale avec les propositions 1 et 2 : faut-il relancer la création d'un conseil scientifique ou groupe d'experts pour animer la stratégie « connaissance » du Plan Loire ?**
- description de la proposition 3 : définir des modalités adaptées aux dossiers récurrents de suivi :
 - objectifs attendus : avoir un suivi garanti sur le long terme + simplifier le dépôt des dossiers + sécurisation des financements sur la durée du programme
 - cohérence avec l'enjeu : forte
 - type d'action associée ou modalités opérationnelles : à créer
 - liens/interactions avec des dispositifs existants ou d'autres propositions d'actions : en lien avec de nombreux projets ou actions, voire interaction avec les modalités des autres financeurs
 - acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action : financeurs
 - continuité ou nouveauté par rapport au plan précédent : nouveauté
- description de la proposition 4 : vulgariser les études et projets de connaissance pour le grand public :
 - objectifs attendus : meilleure connaissance et appropriation de l'environnement par le citoyen pour mieux le défendre et le gérer.
 - cohérence avec l'enjeu : faible
 - modalités opérationnelles : imposer la production et la diffusion d'outils de vulgarisation « grand public » à chaque étude, message et outils de communication adaptés.

- liens/interactions avec des dispositifs existants ou d'autres propositions d'actions : d'une manière générale renvoi vers le besoin de porter à connaissance ce que nos structures font pour l'environnement.
- acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action : les structures d'éducation à l'environnement sont une interface pertinente entre scientifiques et grand public.
- continuité ou nouveauté par rapport au plan précédent : nouveauté car actuellement n'est pas financé par les outils financiers (CPIER et POI feder).

Hors sujet pour le thème « valoriser la connaissance » mais sujets potentiels pour l'élaboration du Plan Loire V ou l'organisation du prochain forum :

- apporter des clés de compréhension aux élus de collectivités pour qu'ils s'approprient les objectifs du PLGN => à garder en tête pour le prochain forum sur la gouvernance.
- question pour le prochain forum : harmonisation des règles de financement. est-ce que l'agence peut sortir du cadre des contrats territoriaux qui est contraignant pour des projets plan Loire ou innovants ?
- changement climatique : comment répondre à la question du changement climatique maintenant que le constat est posé ? Comment mieux prendre en compte la problématique de la gestion quantitative dans le Plan Loire ? Mais le faut-il si on veut conserver une cohérence d'action et conserver cet aspect pragmatique du plan Loire ?
- est-ce que le plan Loire a les moyens de traiter les « points noirs » identifiés dans les études ? est-ce que le plan Loire se donne les moyens en termes d'intervention d'aller sur des actions non éligibles dès lors qu'elles ont été identifiées dans une étude ?